

Sport Féminin Toujours

1^{er} et 2 février 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SPORTS



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL



L'OPÉRATION « SPORT FÉMININ TOUJOURS »

« **S**port Féminin Toujours » est une initiative du CSA née en 2014. Elle s'inscrit aujourd'hui dans la Conférence permanente du sport féminin, créée en 2018. L'opération se déroulera cette année les 1^{er} et 2 février 2020.

La marraine de l'édition 2020 est Stéphanie Frappart, désignée meilleure arbitre féminine du monde 2019 par la Fédération Historique des Statistiques du Football et qui a notamment arbitré la finale de la dernière Coupe du monde féminine de football en France en 2019.

Organisé par le ministère des Sports en partenariat avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, et avec le soutien du secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et du Comité paralympique et sportif français (CPSF), ce temps fort de médiatisation du sport a pour but d'inciter les médias audiovisuels (télévisions et stations de radio) sur l'ensemble du territoire de métropole et d'Outre-mer à intégrer plus de retransmissions sportives, mais aussi plus de sujets, émissions et interviews consacrés au sport féminin et aux actrices du milieu sportif en général.

La médiatisation du sport féminin permet non seulement d'ancrer la pratique féminine dans les usages, de poser la question, non seulement de la parité, mais aussi de l'égalité et de la mixité femmes-hommes de certaines épreuves. Elle contribue également au développement de la pratique en incitant les femmes, jeunes ou moins jeunes, à débiter ou à reprendre une activité physique.

L'enjeu de la visibilité des sportives de haut niveau est également un outil essentiel pour créer des *role models* pour les jeunes filles, les inspirer.

Pendant tout un week-end, plus de 30 chaînes de télévision, nationales et locales, ainsi que des stations de radio, internationales, nationales ou locales, et des supports de communication relevant de la presse écrite ou encore du numérique vont participer à l'opération, en lien avec les institutions sportives. Les fédérations, les clubs sportifs, mais aussi les acteurs économiques du sport et les collectivités locales contribueront à relayer cette médiatisation sur leurs réseaux de communication, sur le terrain et dans les points de vente.

En quelques années, la proportion de temps d'antenne consacré à la retransmission de compétitions sportives féminines a progressé de manière significative (+ 10 % par rapport à 2012).

Certaines compétitions féminines voient leur audience progresser sur des chaînes historiques. La finale de l'Euro féminin de handball (16 décembre 2018) sur TF1 a ainsi enregistré une audience 24 % supérieure à celle du Mondial féminin de handball diffusée sur la même chaîne TF1 un an plus tôt.

Mieux, en 2019, les trois meilleures audiences de l'année sont occupées par des matchs de l'équipe féminine de football à l'occasion de la Coupe du monde féminine organisée en France. Le quart de finale entre la France et les États-Unis le 28 juin culmine en tête avec 10,7 millions de téléspectateurs (49,6 % du public). Cinq rencontres de la Coupe du monde figurent dans le top 10 des audiences 2019 avec à chaque fois plus de 8 millions de Français devant leur télévision pour supporter les joueuses de Corinne Diacre.

Top 10 audiences TV 2019

N°	Chaîne	Programme	Genre	Date	Audience (en millions de télé spectateurs)	PdA
1	TF1	Football France/ Brésil 1/8 CdM Féminine	Sport	dim. 23 juin	10,7	49,6 %
2	TF1	Football France/ États-Unis 1/4 CdM Féminine	Sport	ven. 28 juin	10,6	47,5 %
3	TF1	Football France/ Rép. de Corée CdM Féminine	Sport	ven. 7 juin	9,9	42,2 %
4	TF1	Les Enfoirés 2019	Divertissement	ven. 8 mars	9,4	44 %
5	TF1	Football France/ Norvège CdM Féminine	Sport	mer. 12 juin	9,4	39,7 %
6	TF1	Football Nigeria/ France CdM Féminine	Sport	lun. 17 juin	8,8	37,4 %
7	F3	Capitaine Marleau – Une voix dans la nuit	Fiction	mar. 9 avril	8,6	33,6 %
8	TF1	Le Bazar de la Charité – ep 1	Fiction	lun. 18 novembre	8,5	32 %
9	TF1	Le Bazar de la Charité – ep 7	Fiction	lun. 9 décembre	8,2	29,5 %
10	F3	Capitaine Marleau – Grand huit	Fiction	mar. 22 octobre	8,1	30,1 %

Source : Médiamétrie-Médiamat

De nombreux médias investissent de plus en plus le sport au féminin, parfois de manière exclusive. Les initiatives permettent aussi bien de valoriser différentes formes de pratiques, d'aborder d'autres dimensions du sport mais aussi d'être des relais d'informations purement sportives. Le sport féminin peut s'appuyer sur un point fort : l'image positive qu'il renvoie. Il est porteur de valeurs sociales mais aussi économiques. L'exposition du sport, et notamment du sport féminin, a un effet positif sur la pratique, la consommation du spectacle sportif (audience) mais aussi sur l'attractivité auprès des partenaires et annonceurs.

LES ACTIONS DU CSA EN MATIÈRE DE SPORT FÉMININ



Depuis de nombreuses années, la question de la représentation du sport féminin dans les médias est un sujet de réflexion des pouvoirs publics au même titre que la place des femmes dans les instances sportives et dans l'économie du sport et, plus largement, les conditions de la pratique du sport par les femmes.

Dans le cadre de ses missions consistant à accompagner et anticiper les évolutions de la société dans le paysage audiovisuel, sur le plan de la diversité, des droits des femmes ou encore de la santé publique, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) s'attache à la promotion du sport féminin à la télévision et la radio. Il suit en particulier avec attention la diffusion de compétitions sportives féminines et la place des femmes dans l'ensemble des programmes traitant de sport.

LE RÔLE DE RÉGULATEUR

Les services de télévision qui diffusent des programmes sportifs doivent contribuer à la lutte contre le dopage et à la protection des personnes pratiquant des activités physiques et sportives. Le CSA a fixé les conditions d'application de cette contribution dans sa délibération n° 2017-20. Un bilan est réalisé chaque année. Le CSA fixe également les conditions relatives à la diffusion de brefs extraits de compétitions sportives dans le cadre du droit à l'information sportive (Délibération n° 2014-43).



LES ACTIONS DE CORÉGULATION ET D'INCITATION

Le CSA, dans le cadre de ses missions générales d'accompagnement de l'évolution de la société dans le paysage audiovisuel, sur le plan de la diversité, des droits des femmes et de la santé publique, est attentif à la présence des pratiques émergentes et du sport féminin et du handisport dans les médias audiovisuels. Il organise l'opération de médiatisation annuelle du sport féminin avec le ministère des Sports, participe à la commission du fonds de soutien à la production audiovisuelle de l'Agence nationale du Sport, organise des consultations (lutte contre le dopage), et rédige des études ponctuelles sur le sujet (Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 – Enjeux et opportunités pour le secteur de l'audiovisuel, Rapport sur la pratique sportive féminine à la télévision, etc.).

LA VEILLE ET LA COMPRÉHENSION DES ENJEUX

Le CSA rend compte de l'écosystème du sport et de l'audiovisuel et étudie les enjeux économiques et sociétaux liés à la diffusion du sport au travers d'études : Chiffres Clés du Sport 2016, étude Sport et TV : contributions croisées, étude Le sport à la radio, un contenu porteur pour un média en transformation ? Dans un contexte où les moyens financiers des éditeurs de service de télévision gratuite ne progressent pas aussi vite que le montant des droits sportifs, le CSA s'interroge sur l'accès des Français à une offre gratuite de sport fournie. Quand bien même le cadre réglementaire prévoit la diffusion en télévision gratuite de certains grands événements notamment sportifs*, le dispositif demeure partiel. Les grands rendez-vous comme le tournoi de Roland-Garros ou les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont autant d'opportunités de véhiculer des valeurs fondamentales qui justifient une présence forte en télévision gratuite.

L'OFFRE DE SPORT À LA TÉLÉVISION

En télévision gratuite

En 2017, le sport constituait **4,1 % de l'offre de programmes**, répartis sur 14 chaînes de télévision gratuite, des chaînes généralistes ou thématiques.

L'ensemble des retransmissions sportives et magazines sportifs représentait



En télévision payante

18 services édités en France proposent une programmation quasi-intégralement sportive, généraliste ou thématisée autour d'une discipline en 2018.

Entre 2015 et 2018, le sport a été le seul type de programme à même de rassembler plus de 12 millions de téléspectateurs.

La pratique féminine sportive

En 2017, le **poids des retransmissions sportives féminines sur l'ensemble des retransmissions diffusées à la télévision** (gratuite et payante)

est compris entre 14 et 18,5 %, contre 16 à 20 % en 2016.

Cette baisse est en partie due à l'absence des Jeux Olympiques en année impaire, événement qui est particulièrement favorable à la mise en lumière de la pratique féminine sportive.

Sur 5 ans, la progression du poids des compétitions sportives féminines retransmises est toutefois réelle (7 % en 2012).

En 2018, le **taux de femmes prenant la parole** dans les programmes de sport **a progressé de 7 points par rapport à 2016** et s'élève à présent à 24 % (vs. 17 % en 2016).





LE MINISTÈRE
DES SPORTS RENFORCE
SON ENGAGEMENT
POUR LE DÉVELOPPEMENT
ET LA PROMOTION
DE LA PLACE DES FEMMES
DANS LE SPORT



L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée « grande cause nationale » du quinquennat par le Président de la République. Le développement et la promotion de la place des femmes dans le sport constituent un enjeu majeur pour le sport français et la société en général. Un des objectifs prioritaires du ministère des Sports vise à augmenter le nombre de pratiquants d'activités physiques et sportives (+ 3 millions à l'horizon 2022). Cet objectif ne pourra être atteint sans assurer l'égalité d'accès de chacune et chacun à la pratique sportive. Le ministère s'engage depuis plusieurs années à identifier les leviers de développement du sport féminin, que ce soit pour le développement du sport pour toutes ou du sport de haut niveau.

Ses équipes sont pleinement mobilisées, avec le concours de l'Agence nationale du Sport, pour contribuer à la valorisation des initiatives et de la réflexion sur la place des femmes dans les instances sportives, l'économie du sport féminin, professionnel et amateur, les bénéfices de la pratique sportive des jeunes filles et des femmes, ainsi que les équipements sportifs adaptés aux femmes.

Différentes mesures ont notamment été mises en œuvre qui visent :

- à la féminisation des instances dirigeantes de fédérations sportives ;
- au développement des pratiques afin de corriger les inégalités d'accès ;
- à la féminisation de l'encadrement technique des activités physiques et sportives ;
- à la féminisation de la fonction d'arbitre ;
- à l'accompagnement et à la réussite des sportives de haut niveau pendant leur carrière, leur reconversion et leur vie personnelle (maternité) ;
- à la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes dans le champ du sport.

L'enjeu est de rechercher l'égalité sur le terrain, mais aussi sur les droits et la visibilité et de prévenir toutes les formes de violences et de discriminations faites aux femmes. Il s'agit de donner aux filles les conditions pour qu'elles puissent décider de leur pratique, quelle que soit la discipline, sans craindre de se sentir illégitimes. Si l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport a connu des avancées significatives, les écarts demeurent et appellent toujours une mobilisation accrue des acteurs concernés afin de soutenir et d'accompagner des actions concrètes visant à promouvoir la pratique sportive féminine, innover dans l'offre de pratiques et accompagner les clubs et les associations à offrir de nouveaux services sportifs pour le public féminin.





© iStock

« Développer le sport féminin, dont l'attractivité contribue au rayonnement du sport français, suppose aussi de combattre les stéréotypes et les discriminations qui perdurent envers les filles et les femmes dans ce domaine. Les sportives sont toutes des modèles, et pas seulement les championnes. Les pratiquantes de tous niveaux ont aussi un rôle important à jouer dans le développement de la pratique pour toutes. J'ai la conviction que plus de femmes dans le sport conduira à une vision nouvelle du sport. »

Roxana Maracineanu, ministre des Sports

Cette politique s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire, une instance de réflexion et de proposition qui associe tous les acteurs du sport avec la mise en place de la Conférence permanente du sport féminin en 2017. Cette instance est un lieu de réflexion, d'échanges et de débat sur le sport féminin. Les membres qui ont été désignés au sein de cette instance sont issus de divers horizons : sportifs, médias, économie, institutionnel... Elle vise à susciter de nouveaux engagements pour la structuration et le développement du sport féminin. Elle contribue à une meilleure connaissance de la place du public féminin dans les pratiques sportives mais aussi à accroître l'accompagnement des acteurs en vue d'une meilleure structuration et de la professionnalisation du sport féminin. Elle permet également d'engager une réflexion sur la médiatisation du sport féminin, mais aussi d'être vigilant sur la place des femmes dans les instances et les structures sportives.

CHIFFRES CLÉS

Entre 2012 et 2018,

le taux des licences féminines
a progressé de **37,0 %** à **38,6 %**

soit **486 100 licences supplémentaires**
délivrées à des femmes ou des jeunes filles



Entre 2012 et 2017,

+ 3 % de sportives de haut niveau
en catégorie Elite



En dehors des obligations scolaires et professionnelles,

63 % de femmes contre **69 % d'hommes**

âgés de 15 ans et plus et résidant en France métropolitaine et dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM), déclarent avoir pratiqué au moins une activité physique ou sportive au cours des 12 derniers mois.

Concernant les fédérations,

89 fédérations sportives
ont adopté un plan de féminisation

14 présidentes

sont à la tête d'une fédération sportive (olympique, non olympique et multisports) et **14 femmes DTN**



Au football,



+ 10 % hausse des licenciées pour l'exercice 2019-2020 post Coupe du monde féminine, identique à celle des garçons après le mondial 2018

Objectif **200 000 licenciées d'ici fin 2020**

5 000 arbitres femmes formées grâce au programme héritage de la Coupe du monde



© iStock

LES GRANDS AXES

LA FÉMINISATION DES INSTANCES DIRIGEANTES DE FÉDÉRATIONS SPORTIVES

S'il n'y a pas d'obligation légale en la matière, une impulsion est régulièrement donnée par le ministère des Sports pour que les instances déconcentrées des fédérations s'engagent dans une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Presque toutes les fédérations sportives (110) intègrent désormais la féminisation des instances dirigeantes dans leurs statuts; suite à l'ensemble des élections fédérales pour la période 2017-2020, le taux de féminisation est passé de 26,5 % en 2013 à 35 % en juin 2018.

Sur les 115 fédérations sportives agréées, on compte 14 présidentes à la tête d'une fédération sportive (olympique, non olympique et multisports). 4 fédérations sportives notamment, présentent des « bonnes pratiques » en matière de féminisation, en ce qu'elles ont déjà instauré la parité femmes/hommes au sein de leur comité directeur fédéral. Il s'agit de l'athlétisme, du handball, de la boxe française et de la Montagne et escalade.

Une des mesures proposées dans le futur projet de Loi sport consiste à poursuivre la féminisation des instances dirigeantes fédérales jusqu'au niveau local. La mesure envisagée a pour objectif d'étendre cette représentation aux instances dirigeantes des organes déconcentrés des fédérations et de leurs clubs affiliés. À savoir au niveau régional avec les ligues et comités régionaux des fédérations, au niveau départemental avec les ligues et comités départementaux et au niveau local avec les clubs affiliés.

LE SOUTIEN AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Les grands événements sportifs accueillis en France permettent notamment de développer cette mixité, au sein des clubs et des instances. L'État attribue des subventions exceptionnelles pour des événements féminins, notamment 6 millions € pour la Coupe du monde féminine de football 2019 ou encore 265 000 € pour le tournoi de qualification olympique de basket-ball féminin en février 2020 à Bourges.

LA VALORISATION DES PRATIQUES À TRAVERS UNE PLUS GRANDE MÉDIATISATION

L'Agence nationale du Sport est dotée d'un fonds de soutien audiovisuel de 1,1 M€ en 2019 et qui s'élèvera à 1,5 M€ en 2020. Ce fonds de dotation a notamment pour vocation à soutenir l'exposition du sport féminin. Il a ainsi

contribué ces derniers mois à permettre la diffusion TV de la Ligue Butagaz Énergie (le championnat élite féminine de handball) ou encore la Ligue A féminin de volley-ball sur la chaîne du CNOSF « Sport en France ».

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AFIN DE CORRIGER LES INÉGALITÉS D'ACCÈS

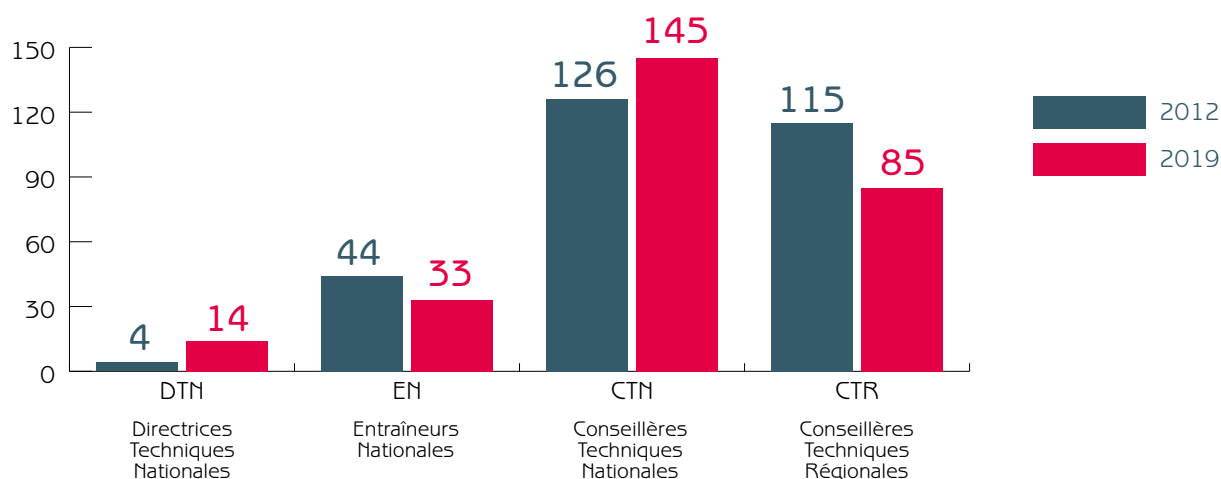
La dynamique de féminisation des fédérations sportives a été renforcée par la mise en place de plans de féminisation des fédérations qui sont intégrés depuis 2012 dans les conventions d'objectifs avec le ministère. Ces plans ont amené chaque fédération à adopter des objectifs en matière de parité dans les instances de gouvernance déconcentrées et de développement de la pratique pour toutes et tous, notamment pour les jeunes filles et les femmes résidant dans les quartiers de politique de la ville. Ils prévoient aussi des objectifs relatifs à la médiatisation du sport féminin et à l'accès des femmes aux fonctions d'arbitrage, aux jugements techniques et à l'encadrement technique bénévole ou rémunéré.

En 2017, 89 fédérations sportives étaient dotées d'un plan de féminisation spécifique. Et la dynamique se poursuit !

LA FÉMINISATION DE L'ENCADREMENT TECHNIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Le ministère agit également pour une féminisation de l'encadrement technique. C'est notamment le cas des cadres dirigeants des Directions techniques nationales (DTN). Les formations ont été généralisées pour animer un réseau, afin de constituer un vivier de hauts potentiels féminins. Les missions de DTN ont été confiées à 14 femmes contre 7 lors de la précédente olympiade.

Évolution des effectifs physiques des femmes



L'ACCOMPAGNEMENT ET LA RÉUSSITE DES SPORTIVES DE HAUT NIVEAU PENDANT LEUR CARRIÈRE, LEUR RECONVERSION ET LEUR MATERNITÉ

Le thème « Pratique sportive & parentalité » est une des priorités de la ministre des Sports, Roxana Maracineanu, déployée complémentirement aux mesures de la feuille de route de la Conférence permanente du sport féminin. Les sportives de haut niveau sont de plus en plus nombreuses à faire le choix d'avoir un ou plusieurs enfants au cours de leur carrière. Aujourd'hui, les mamans championnes ne font plus vraiment figure d'exception, y compris dans le sport français. L'amélioration des conditions de préparation et d'accompagnement et l'allongement des carrières qui en découle ont contribué à faire changer les mentalités. La maternité n'est plus synonyme de fin de carrière, mais d'une nouvelle carrière. Après les Jeux Olympiques de Rio en 2016, 8 médaillées françaises sur 13 ont « profité » de l'année post JO pour vivre leur projet de maternité.

La ministre des Sports souhaite encourager et mieux accompagner les sportives de haut niveau dans leur projet de maternité. Le 27 septembre dernier, une vingtaine de sportives de haut niveau, ayant déjà mis au monde un enfant en cours ou après leur carrière, étaient d'ailleurs réunies au ministère des Sports pour échanger avec Roxana Maracineanu sur leurs problématiques. La performance a tout à gagner d'un épanouissement personnel qui s'avère un pilier fort de succès dans les contraintes imposées par une pratique de haute performance. Des mesures seront prochainement déployées afin de mettre à la disposition de ces futures ou nouvelles mamans et de leur encadrement des ressources, notamment humaines, pour les accompagner dans leur maternité, leur faire bénéficier d'informations et de conseils sur les effets physiologiques, physiques, hormonaux d'une grossesse et sur les modalités de récupération après la naissance...

Le ministère des Sports a dans ce cadre engagé un travail important visant à documenter la connaissance des phases d'entraînement des sportives de haut niveau en situation de maternité, les adaptations progressives pour cette population particulière.

La ministre des Sports, Roxana Maracineanu, souhaite aussi encourager les salariés, et tout particulièrement les femmes, à pratiquer du sport dans l'entreprise, notamment dans cette période charnière qu'est l'arrivée d'un enfant. Cette priorité ministérielle s'inscrit dans une démarche globale de favoriser la pratique sportive des femmes tout au long de la vie.



EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES :

Fédération française de handball :

Depuis 2010, les sportives bénéficient d'un accompagnement pré et post accouchement. En équipe nationale, les joueuses peuvent également s'appuyer sur des structures adaptées permettant la garde et l'accueil de leurs enfants.

Fédération française de voile :

Camille Lecointre et Charline Picon ont « programmé » leur grossesse à l'issue des JO de Rio en 2016. Elles ont bénéficié d'un suivi par l'entraîneur du projet global et par le médecin de pôle et de consultations de spécialistes. Elles ont également bénéficié d'un accompagnement par le préparateur mental sur l'évolution de leur vie et des impacts sur leur organisation. La fédération de voile permet aux sportives d'avoir une souplesse de gestion de la situation en prenant des hébergements et des billets d'avion différenciés. La fédération verse des aides personnalisées supplémentaires aux sportifs parents (père ou mère).

Fédération française de cyclisme :

Entraîneur national du sprint à la fédération française de cyclisme, Clara Sanchez attend actuellement son premier enfant. La direction technique nationale de la FFC a mis en place un dispositif pour que l'ancienne pistarde poursuive non seulement son travail à la tête de l'équipe de France en toute sérénité pendant sa grossesse mais également pour garantir et préserver la qualité de l'entraînement et de l'accompagnement des sprinteurs

tricolores dans la perspective des Jeux Olympiques de Tokyo. Sur les premiers mois de grossesse, Clara Sanchez a ainsi été exemptée de voyages et de conduite de la moto nécessaires à l'entraînement sur piste. Après son accouchement prévu au printemps, elle pourra reprendre sa place dans l'encadrement et être du voyage à Tokyo avec ses sprinteurs mais aussi son bébé !

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LE CHAMP DU SPORT.

Le ministère des Sports apporte son soutien à différentes structures qui interviennent en mobilisant la pratique sportive comme outils de reconstruction pour les femmes victimes de violences.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES :

L'association Stop aux Violences Sexuelles, portée par le Dr. Violaine Guérin et Boris Sanson (champion olympique de sabre par équipes à Pékin 2008), aide les victimes à se reconstruire à travers des ateliers thérapeutiques fondés sur l'escrime.

www.stopauxviolencessexuelles.com

L'association Fight for Dignity, fondée par Laurence Fischer, triple championne du monde de karaté, accompagne les femmes victimes de violences sexuelles via une pratique du karaté spécifiquement adapté à l'état physique, psychique et social.

<https://www.fightfordignity.net/>

Depuis 2013, **la DRJSCS Île-de-France** apporte son soutien à des activités sportives favorisant la reconstruction psychologique des femmes victimes de violences. Le lancement en 2016 de l'appel à projet « sport réconciliateur » de la DRJSCS s'appuie sur la volonté d'étendre cette dynamique avec l'axe sur « la lutte contre la violence faite aux femmes et aux mineurs ». En 2017, 11 projets ont été soutenus, permettant de couvrir l'ensemble des départements franciliens.

LES INITIATIVES EN FAVEUR DU SPORT FÉMININ EN RÉGION



1 RÉGION GRAND EST VILLE STRASBOURG

FÉDÉRATION ASPTT EN PARTENARIAT AVEC L'HÔPITAL UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

Le projet vise à inciter les femmes enceintes à être plus attentives à leur santé et à la santé de leurs futurs bébés en proposant un programme d'APS adapté à leurs besoins et à leurs capacités, leur proposant un suivi sur l'évolution de leur état physique, mais aussi en les sensibilisant sur l'importance de la régularité à l'entraînement. Mis en place par une équipe de sages-femmes des hôpitaux de Strasbourg, des gynécologues-obstétriciens et des responsables de l'ASPTT Strasbourg « pôle sport santé », ce programme est destiné aux femmes enceintes qui ne présentent pas de contre-indication à la pratique d'une activité physique. À l'issue de l'expérimentation locale, et pour structurer une offre de pratique globale sur le territoire, l'activité pourra être déclinée dans d'autres villes du Grand Est possédant un club ASPTT et une/des maternités.

2 DÉPARTEMENT DU TARN - ALBI

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'EPGV

Le dispositif mis en place par le comité départemental de l'EPGV propose aux femmes opérées du cancer du sein des séances d'activités physiques adaptées dans le cadre de leur rétablissement 2 séances hebdomadaires sont proposées en salle de sport. D'une durée de 1 h 30, elles sont encadrées par une enseignante APA. Des tests d'évaluation jalonnent le parcours des participantes. Cette action bénéficie d'un accompagnement par la ligue contre le cancer.

3. DÉPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE

Des ateliers thérapeutiques en réparation de violences sexuelles sont proposés par le biais de l'escrime et s'inscrivent dans un parcours thérapeutique précis pour les victimes, soutenues par équipe thérapeutique de 5 personnes (regroupant des praticiens de santé et un éducateur sportif spécialisé en escrime).

4. CÔTES D'ARMOR - SAINT-BRIEUC

Au club de football local, des créneaux hebdomadaires de pratique sont mis en place à destination de 30 jeunes filles (6/13 ans notamment) de 2 quartiers prioritaires de la ville de Saint-Brieuc. L'adhésion au club se fait à un tarif privilégié voire nul en fonction des situations individuelles. Les entraînements sont suivis d'un goûter et les joueuses qui le souhaitent peuvent participer à des compétitions. Des tournois sont également organisés régulièrement sur les city stade des quartiers. Cette action est le fruit d'un partenariat entre la MJC et le centre social de Saint-Brieuc.

5. CÔTE-D'OR

Par le biais de la pratique du tennis de table, cette action vise au développement du sport en famille pour faciliter le retour à la pratique sportive pour les mamans. Des rencontres parents /enfants sont notamment organisées avec le groupe loisirs, des tournois par équipes maman/enfant ainsi que des rencontres plus spécifiques entre mamans pour développer le sport santé et leur permettre un retour à la pratique sportive.

CONTACTS PRESSE

MINISTÈRE DES SPORTS

SOFIA DJAADAoui

01 40 45 91 06 - 07 63 44 67 25

sofia.djaadaoui@sports.gouv.fr

CONSEIL SUPÉRIEUR
DE L'AUDIOVISUEL

SARA CHEYROUZE

01 40 58 36 17 - 06 60 85 97 17

sara.cheyrouze@csa.fr

AGENCE BLANCO NEGRO

01 47 72 81 41

agence@blanconegro.fr

LAURENCE DACOURY

06 18 41 30 28

JUSTINE EHRHARDT

06 98 18 85 22

www.sports.gouv.fr

[facebook/sports.gouv.fr](https://facebook.com/sports.gouv.fr)

[@Sports_gouv](https://twitter.com/5sports_gouv)

instagram.com/sports.gouv

www.csa.fr

facebook.com/conseilsuperieurdelaudiovisuel/

twitter.com/csaudiovisuel